

FrouzinsMAG

Le magazine d'informations de la ville de Frouzins

HORS
SÉRIE #4
OCTOBRE 2020

Avant



Après



Chère Frouzinoise, cher Frouzinois,

Le déploiement de la téléphonie mobile dans notre commune est un progrès pour tous les utilisateurs que nous sommes.

Mais ce progrès ne doit pas se faire au détriment de notre qualité de vie.

Récemment, la Ville s'est opposée à l'implantation d'une antenne de 24 mètres de haut à proximité des riverains. L'opérateur a non seulement décidé de poursuivre son projet mais d'en déposer 4 autres ! Sans concertation et en toute opacité.

Ce n'est pas acceptable.

Le déploiement de cette technologie est une question trop importante pour ne pas y **associer les Frouzinois**.

C'est pourquoi, la Ville a décidé de créer **une Commission extra-municipale sur les Antennes Relais**. Elle réunira les riverains concernés par les projets d'implantation, les associations environnementales et les élus - dont ceux de l'opposition que seront invités à y siéger.

Elle examinera les dossiers d'information que les opérateurs sont obligés de présenter en mairie, elle donnera son avis qu'elle rendra public et pourra inviter un opérateur à s'expliquer sur son projet.

Tout cela publiquement et en toute transparence.

Si nous croyons profondément au progrès que représente le développement des réseaux de téléphonie, nous avons la conviction que cette avancée doit se faire dans un esprit de concertation, qui doit mobiliser chacune et chacun.

Nous vous devons la transparence, car nous avançons ensemble.

Jérôme LAFFON
Maire



www.mairie-frouzins.fr



« LE DÉBAT SUR LES ANTENNES-RELAIS DOIT ÊTRE RENDU PUBLIC »

Le maire de Frouzins veut associer les citoyens à l'épineuse question de l'implantation des antennes-relais sur sa commune. Il annonce la création d'une Commission extra-municipale spécialement dédiée à cette question - Entretien.

Que pensez-vous du déploiement des antennes de téléphonie mobile ?

Jérôme Laffon - L'Etat a fait de cette question une priorité et c'est une bonne chose pour les utilisateurs de téléphones portables que nous sommes tous. C'est une affaire de progrès et d'égalité. A condition, toutefois, que l'implantation des antennes-relais ne soit pas une source de nuisance pour les territoires qui sont en première ligne dans cette affaire.

Comment se fait-il alors que vous soyez en litige avec l'opérateur Bouygues Télécom ?

JL - Cet opérateur a pour projet d'implanter sur notre commune 5 antennes-relais de 24 mètres de hauteur. Vous comprendrez bien qu'il est difficile d'accepter un projet modifiant durablement le territoire frouzinois, sans concertation avec les services municipaux, les élus et les Frouzinois eux-mêmes ! La municipalité précédente a donc eu raison de refuser le premier permis d'implantation. Après plusieurs tentatives de médiation, Bouygues Telecom a décidé de porter un recours

auprès du tribunal administratif contre la Ville, nous le regrettons. Comme je l'ai dit, nous n'avons rien contre ce qui améliore la téléphonie portable. Mais cette ambition doit se construire dans la concertation et le dialogue avec les habitants.

C'est pourquoi vous créez cette Commission sur les Antennes-relais...

JL - Effectivement. Les Frouzinois doivent se saisir de cette question. Aussi, nous allons créer une commission extra-municipale qui réunira les riverains concernés, les associations environnementales et les élus, dont les représentants de l'opposition qui seront invités à y siéger. Cette commission examinera les dossiers d'information déposés par les opérateurs, émettra son avis qu'elle rendra public et pourra inviter un opérateur à s'expliquer sur son projet. Tout cela publiquement. La transparence est essentielle, elle doit être la marque de confiance entre les citoyens et leurs élus. Une nouvelle fois ici, la mobilisation de tous sera une force.

L'HISTORIQUE DU CONTENTIEUX EN QUELQUES DATES

- **Le 3 janvier 2019**, la mairie de Frouzins oppose son refus à l'implantation d'une antenne-relais dans l'impasse Tolosan présentée par l'opérateur Bouygues. Motif : prévu en bordure de voie, le projet avait un fort impact visuel sur l'environnement et les habitations à proximité.
- **Le 12 février 2019**, suite à une réunion avec l'opérateur, la mairie propose un autre site plus adapté chemin de la Saudrune, proche du lac de Paucheville. Elle demande aussi à l'opérateur de réduire la hauteur de l'antenne à 12 mètres, comme c'est le cas de l'antenne actuelle.
- **Le 12 mars 2019**, la Commission Urbanisme valide le projet d'intégration présenté par l'opérateur à la demande de la mairie.
- **Le 4 avril 2019**, une visite des lieux est organisée entre les élus, les services et l'opérateur.
- **4 juin 2019** : alors que tout semblait en bonne voie d'aboutir, la mairie apprend que l'opérateur attaque l'arrêté municipal au tribunal administratif. L'opérateur explique dans un courriel adressé au Maire qu'il conditionne le retrait de son recours à la construction effective de l'antenne sur le second site.
- **Le 3 septembre 2019**, une réunion d'explication s'engage entre l'opérateur et la mairie qui lui exprime son étonnement sur cette façon de procéder et lui demande de modifier son projet -notamment de réduire la hauteur de l'antenne (24 m).
- **Le 16 septembre 2020**, l'opérateur non seulement maintient la hauteur du pylône mais annonce son projet d'implanter 4 antennes supplémentaires.

